



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 38488

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le décret d'application n° 2004-232 du 17 mars 2004. Ce décret relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les assurés sociaux handicapés ne prend pas en compte le cas des grands invalides de guerre (GIG) exerçant une activité professionnelle. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin que les GIG puissent bénéficier de cette mesure au même titre que les autres personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38488

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3247